

L'ETABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
CATHOLIQUE A LIEGE SOUS L'EPISCOPAT DE
MONSEIGNEUR DOUTRELOUX (1879-1901)

par

Bruno BOULANGE
Licencié en histoire

Depuis que la Belgique indépendante existe, les questions scolaires n'ont cessé de constituer un terrain délicat où s'affrontent les idéologies politiques incarnées dans les partis.

Le compromis, plus ou moins respecté, entre catholiques et libéraux depuis 1842 ne dura qu'un temps. 1879 marque la fin de cette entente scolaire entre les deux partis belges... L'avènement au pouvoir des libéraux entraîne alors la parution d'une loi qualifiée de "malheur" par les catholiques, car elle instaure une politique scolaire qui n'admet plus qu'un type d'école : l'école neutre (1).

Du coup, l'opinion catholique s'alarme et se voit dans l'obligation, pour répondre à cet "enseignement sans Dieu et sans religion", de créer un réseau scolaire propre où l'enfant pourra rester à l'écart de l'indifférentisme qu'entraîne avec elle la nouvelle loi scolaire. La position des catholiques liégeois face à la sécularisation de l'enseignement primaire reste dominée par une considération qui revient sans cesse : l'enseignement chrétien permet la conservation de l'ordre social. Tout ce qui peut l'entraver doit être combattu. Guidés par

(1) On consultera : J. LORY, *Libéralisme et instruction primaire 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, Leuven, 1979. 2 t. — J.L. SOETE, "L'ultramontanisme et la formation du parti catholique en Belgique de 1875 à 1884", *De Kruistocht tegen het liberalisme*, Leuven, 1984, pp. 200-221. — De façon plus générale : 1884, un tournant politique en Belgique. — *De machtswisseling van 1884 in België*, éd. par E. LAMBERTS, J. LORY, Bruxelles, 1986. — Voir aussi la bibliographie de P. GERIN, "A propos de la "pilarisation" en Wallonie", *Revue belge d'histoire contemporaine*, XIII, 1982, p. 163 à 176.

une telle pensée, ils se lancent dans la lutte contre la loi scolaire de 1879.

C'est à l'étude de ce réseau scolaire dans le cadre de la ville de Liège que notre travail s'attache. L'organisation de l'enseignement catholique étant l'oeuvre des évêques, nous replaçons dès lors celle de Liège dans son cadre diocésain. Les rouages du système mis sur pied à Liège pour établir les écoles nouvelles sont intéressants à connaître, de même que l'évolution financière qui révèle la difficulté d'une telle entreprise.

L'ORGANISATION

1. Au niveau diocésain

Un peu partout en Belgique, les catholiques se mettent à l'oeuvre pour mettre sur pied des écoles. Mais il faut unir ces efforts dispersés pour les rendre encore plus efficaces.

Les signataires de "L'appel aux pères de famille" du 29 janvier 1879 désirent établir ce lien entre toutes les oeuvres locales destinées à ériger et à entretenir les écoles catholiques. Dans ce but, ils rédigent au début de juin, un plan d'action, un "projet d'organisation de résistance légale" (2) dont Malou est le principal auteur.

Ce projet a pour but "la constitution du gouvernement de l'enseignement catholique et libre". Celui-ci serait constitué d'une société centrale siégeant à Bruxelles et de sociétés provinciales au chef-lieu de chaque province qui auraient un représentant dans chaque commune.

Dans cette organisation, les laïcs ont une grande part. Tous les évêques acceptent le projet (3), exceptés Mgr Dumont, évêque de Tournai (4) et Mgr de Montpellier, évêque de Liège.

Ce dernier, dans une lettre de quinze pages, démonte tous les rouages de l'organisation proposée par Malou, pour prouver "que le concours des laïques, tout obligé qu'il soit, veut se changer en direction, et que la direction qui appartient de droit divin à l'évêque est réduite à un simple concours à l'oeuvre des écoles catholiques, tant

(2) "Loi sur l'instruction primaire. Projet d'organisation de la résistance légale", ARCHIVES DE L'ARCHEVECHE DE MALINES (A.A.M.), *Fds Dechamps*, VIII, 1f.

(3) Dechamps à de Montpellier, 29 juin 1879 : ARCHIVES DE L'EVECHE DE LIEGE (A.Ev.L.), *Pap. Doutreloux*, 63.

(4) Dumont à Dechamps, 11 juin 1879 : *Journal de Liège (J.L.)*, 10 juin 1882, II, 1-2.

le rôle de l'évêque y est restreint et celui du clergé effacé" (5). Il estime que ces laïques auront la direction morale des écoles alors qu'ils n'ont point pour cette tâche "une aptitude absolue ni une mission autorisée". Il accuse le projet au point de vue de l'organisation financière qui fait table rase des associations et comités existant depuis longtemps pour soutenir les écoles catholiques, comme les commissions des écoles des Frères de la Doctrine chrétienne, la société du crédit de la charité (6) ainsi que les patronages des écoles paroissiales.

On ne pouvait être plus clair, Mgr de Montpellier veut asseoir l'organisation sur la base de la hiérarchie de l'Eglise : le curé dans sa paroisse, le doyen dans son doyenné, l'évêque dans son diocèse, entourés des laïques dévoués.

En face de cette vive désapprobation, Malou veut renoncer à tout (7). Ce qu'il désire ce n'est pas une organisation exclusivement laïque mais bien une association des forces ecclésiastiques et laïques en laissant ces derniers gérer les écoles. Ils les auraient ainsi considérées comme les leurs et l'effort en aurait été plus grand et plus durable. Dans le système proposé par l'évêque de Liège, Malou voit une forme d'organisation exclusivement ecclésiastique dont il dit : "L'évêque seul est législateur : les laïques doivent sans se mêler d'autre chose, lui procurer tout l'argent nécessaire".

Mais l'avis de Mgr de Montpellier l'emporte et c'est ainsi, comme l'écrit Woeste, que "l'enseignement libre fut organisé sur des bases épiscopales" (8).

Mgr Doutreloux qui succède en août 1879 à de Montpellier ne veut pas non plus que l'initiative des laïques soit dominante. Ainsi, lorsque Malou lui demandera de fournir des statistiques sur les écoles, il aura cette réflexion : "Je suppose qu'ils (les chiffres) ne doivent être considérés que comme les éléments nécessaires à une statistique dont vous aurez l'utilité et que nous ne devons nullement

(5) De Montpellier à Dechamps, 18 juin 1879 : A.A.M., *Fds Dechamps*, VIII, If. Sur les positions ultramontaines de ces évêques, voir J. ART, "Les réunions des évêques de Belgique (1884-1900) vues à travers les archives de la Nonciature de Bruxelles", *Bull. de l'Inst. historique belge de Rome*, 1981, LI, pp. 204-205.

(6) La société du Crédit de la charité avait été créée en 1855 par le Comte Ferdinand-Philippe de Meeus en 1855 afin de concourir à l'établissement et au maintien d'écoles catholiques principalement dans les provinces de Liège et du Hainaut. Cfr. J.J. THONISSEN, *Vie du comte Ferdinand de Meeus*, Louvain, 1863, pp. 148-158.

(7) Malou à Dechamps, 23 juin 1879 : A.A.M., *Fds Dechamps*, VIII, If.

(8) Ch. WOESTE, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique (1859-1921)*, Bruxelles, 1927, I, pp. 197-198.

craindre en les donnant d'entrer dans une voie de direction et centralisation laïque en ce qui concerne l'organisation de nos écoles" (9).

Cette question sera même soulevée à la Chambre en août 1884 par le député libéral Mallar qui prétendra que la liberté n'existe pas dans les écoles catholiques parce qu'au diocèse de Liège, elles sont organisées par l'épiscopat. *La Gazette de Liège*, quotidien catholique, s'empressera de répondre que dans le système, les laïques ont une part prépondérante en dehors des questions religieuses et qu'ils ne se contentent pas de donner de l'argent : "C'est une direction, une surveillance constante qu'ils exercent, d'accord avec l'autorité religieuse" (10).

Et c'est bien de la sorte que nous apparaît le nouveau réseau qui s'organise sur des bases mises au point le 25 juillet 1879 par Mgr Montpellier, quatre semaines avant son décès (11). Son système sera définitivement établi par Mgr Doutreloux les 12 et 16 octobre 1880 (12).

Chaque paroisse doit avoir un comité, composé du curé et d'au moins cinq membres nommés par lui. Son but est triple : 1) recueillir les fonds; 2) rappeler aux parents leur devoir; 3) patronner et surveiller les écoles. La province de Limbourg comptera un comité dans toutes les paroisses sauf six en 1879 (13). Dans la province de Liège, toutes les paroisses ne seront pas dotées d'école catholique et dès lors n'auront pas de comité scolaire. Les sources manquent pour permettre de chiffrer le nombre de comités scolaires dans cette province. En supposant que dans les communes où il existe au moins une école catholique il y a aussi un comité scolaire, il est possible d'approcher la réalité : en 1880, 167 communes sont dotées d'écoles catholiques, 135 n'en ont pas et 18 n'ont aucune école (14). Mais il ne suffit pas que le comité paroissial existe, il faut encore qu'il soit actif.

(9) Doutreloux à Dechamps, 16 oct. 1879 : A.A.M., *Fds Dechamps*, VIII, Id.

(10) *La Gazette de Liège*, 16-17 août 1884, I, pp. 2-3.

(11) "Règlement général des comités de l'oeuvre des écoles catholiques dans le diocèse de Liège", 25 juillet 1879 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 50.

(12) A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 50.

(13) Ch. de CORSWAPEM, "Les oeuvres sociales de la province de Limbourg", *Congrès des oeuvres sociales à Liège*, Liège, 1886, 2e part, p. 102.

(14) J. MALOU, *Recensement de la population des écoles primaires et gardiennes au 15 déc. 1880. Résultats constatés et contrôlés par les soins des inspecteurs civils et ecclésiastiques des écoles catholiques coordonnés et résumés*, 3e éd., Bruxelles, 1881.

Dans ces comités figurent les notabilités de l'endroit. Au début, le curé est bien secondé, souvent par des propriétaires rentiers, des avocats, des cultivateurs, des industriels. Une fois la lutte terminée, le curé se trouvera parfois seul à subvenir à l'entretien moral et financier des écoles de sa paroisse (15).

Immédiatement au-dessus des comités paroissiaux venaient les comités décanaux. Le doyen choisit les membres parmi les adhérents de tous les comités paroissiaux du doyenné. Son action se bornera à aider les comités des diverses paroisses par ses conseils pour la construction et l'ameublement des écoles. Il statuera sur les budgets et comptes des comités paroissiaux.

La province de Liège compte 21 doyennés à l'époque. Celui de Liège se subdivise en quatre, St-Barthélemy, St-Jacques, St-Martin et St-Nicolas; ils dépassent largement les limites de la ville.

Quant aux comités provinciaux, ils sont instaurés dans le diocèse de Liège, l'un pour Liège et l'autre pour le Limbourg. Ce dernier est établi au début de juillet 1880, quelques mois avant celui de Liège dont la liste est prête en novembre de la même année. Ils se composent d'une bonne trentaine de membres pour le Limbourg et de presque soixante pour Liège, la plupart des laïques. Ils se réunissent obligatoirement en novembre pour faire rapport sur la situation de l'enseignement dans la province.

Des hommes politiques, des avocats, des industriels et des propriétaires influents y figurent à côté des inspecteurs de l'enseignement. Le comité provincial de Liège est présidé par le comte de Mercy-Argenteau (16). Il comprend deux vice-présidents, le baron G. du Fontbaré de Fumal (17) et Louis Simonis; 28 membres pour l'arrondissement de Liège, 9 pour celui de Huy, 4 pour Waremme et 13 pour Verviers. M. Emond et l'abbé Lejeune, le premier, inspecteur provincial, et le second pour le diocèse, en font aussi partie.

(15) A.Ev.L., *Pap. Rutten*, rapports des curés sur la lutte scolaire.

(16) Eugène de Mercy-Argenteau (1838-1888), *Annuaire de la noblesse belge 1889*, Bruxelles, 1889, t. II, p. 29.

(17) Le baron Gustave Mincé du Fontbaré de Fumal (1829-1900) fut administrateur de la Banque Liégeoise. Jeune encore, il s'était placé au premier rang des catholiques militants. Le cercle Concorida le compte parmi ses fondateurs et il en fut longtemps président. Il fut bourgmestre de Fumal et vice-président de l'Union catholique (1878-1884). Vice-président du comité provincial des écoles catholiques, il s'occupa des écoles liégeoises. Il est le principal collaborateur de l'installation de la Congrégation des Frères de la Charité. Son fils Charles (1856-1927) aura une brillante carrière politique et deviendra sénateur (1907-1919). C'est lui qui racheta en 1890 l'école Ste-Walburge.

Le comité provincial du Limbourg est présidé par le comte de Grunne et les vice-présidents en sont Wadeux et Nagels (18).

Une commission exécutive veille à l'administration générale et s'aide de trois comités consultatifs, l'un pour traiter les questions de droit, le deuxième pour les questions de pédagogie et le dernier pour les problèmes de construction et d'ameublement. Outre l'étude des intérêts généraux de l'enseignement primaire, les comités provinciaux ont la gestion d'une caisse provinciale dont les fonds sont affectés aux dépenses de l'inspection des écoles, résultant de la tenue des concours et des conférences d'instituteurs et des frais divers d'administration générale.

Telle est cette organisation "à la fois souple et forte" (19) qui concilie l'initiative du clergé avec celle des laïques, comme l'avait souhaité Malou. Elle accorde à l'évêque de Liège la base du système fondé sur les divisions hiérarchiques de l'Eglise. A côté et pour soutenir cette organisation, se forment un peu partout des sociétés baptisées du nom "d'Oeuvre du denier des écoles catholiques" qu'il nous faut étudier à présent.

2. Au niveau liégeois

Dans le cas de la ville de Liège, les comités paroissiaux seront groupés en une oeuvre que l'on appelle le "Denier des écoles catholiques" parce que son attribution essentielle est la multiplication des ressources financières. Les catholiques liégeois n'attendent pas la parution des statuts de la structure diocésaine du 25 juillet 1879 pour mettre sur pied celle de la ville de Liège. Ils se réunissent le 24 mars 1879 au cercle St Hubert sous la présidence de Mgr Doutreloux pour instaurer l'oeuvre dans la ville (20). En août elle est prête à fonctionner.

Son but est de fonder et d'entretenir des écoles catholiques de garçons et de filles dirigées par des maîtres religieux ou laïques, ainsi que d'augmenter le nombre de classes des écoles existantes des Frères de la doctrine chrétienne (21). Cette institution n'est pas la première du genre puisqu'elle s'inspire de l'oeuvre du denier fondée

(18) Cfr. liste des comités provinciaux des écoles catholiques de Limbourg et de Liège (1880) dans *Le Petit Courrier de St-François de Sales*, 1880, pp. 216-217. et pp. 359-361. Le comte de Hemricourt de Grunne (1840-1911), *Annuaire de la Noblesse belge 1911*, t. II, Bruxelles, 1912, p. 207.

(19) P. VERHAEGEN, *La lutte scolaire en Belgique*, Gand, 1905, p. 107.

(20) *La Gazette de Liège*, 25 mars 1879, I, 2-5; II, 1-3.

(21) Art. I des Statuts de l'Oeuvre du Denier des écoles catholiques de Liège : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 42.

à Gand en 1876 par Alphonse Siffer (22). En fait, elle constitue une branche auxiliaire de la commission des écoles chrétiennes (23).

Les oeuvres du denier se multiplieront rapidement pendant la période de l'agitation catholique et elles se réuniront en fédération à Termonde le 31 août 1879. Alors qu'elles ne sont que cinq en 1879, on en dénombre 120 en 1882 (24). A la fin de cette année, le 17 décembre, les statuts de la "Fédération belge des Deniers des écoles catholiques et oeuvres similaires" sont définitivement adoptés afin d'établir des rapports suivis entre les sociétés et de les développer. La Fédération entraînera aussi la création de nouveaux cercles du denier et devra "veiller à la défense et à la liberté des droits des catholiques en matière d'enseignement" (25).

Comment, dans la ville de Liège, l'oeuvre fonctionne-t-elle ? Elle est divisée en trois grands noyaux : la commission centrale, les sections des cercles et les sous-sections paroissiales.

a) La commission centrale

A la tête de l'enseignement se trouve une commission centrale dont le champ d'action est cependant limité aux écoles catholiques laïques pour garçons. Car, bien que le but du Denier de Liège soit d'après les statuts, aussi bien le soutien des écoles pour garçons que pour filles, il ne peut s'occuper, faute de ressources, que des premières. En outre, l'enseignement catholique pour filles est beaucoup plus développé et ne nécessite pas tant d'attention. Néanmoins, grâce à la générosité de dames liégeoises, on érige deux écoles dirigées par des institutrices laïques, l'école St-Victor au quai St-Léonard et l'Institut St-Lambert, place St-Lambert. Un comité de dames, présidé par la comtesse de Noidans (26) s'occupe de ces écoles et formera donc une oeuvre distincte et indépendante de l'oeuvre du Denier (27).

(22) *Jaarboek van Katholieken schoolpenning van Gent*. 17 oct. 1876-6 nov. 1878, no. 1, Gent, 1878. P. VERHAEGEN, *op.cit.*, p. 195.

(23) Verspeyen à Dechamps, 13 juin 1878 : A.A.M., Fds Dechamps, VIII, Ia.

(24) *L'Ecole primaire libre*, t. III, 1882, pp. 337-338. P. VERHAEGEN, *op.cit.*, p. 195, écrit qu'en 1879 à Termonde il y avait 300 sociétés et 10.000 membres.

(25) *L'Ecole primaire libre*, t. IV, 1883, pp. 78-79. Le comité provisoire était présidé par le comte de Grune.

(26) Mélanie Dubois (1813-1895) a épousé en 1834 le comte Albert de Noidans-Calf (*Annuaire de la noblesse belge, 1895*, Bruxelles, 1985, p. 1681).

(27) Il s'agit de la comtesse de Noidans, présidente; Melles Marie Terwagne, trésorière et Oury, secrétaire; membres : Madame Jules Frésart, Melle Valentine Terwagne, la baronne del Marmol, Melle Julien, Mme. de Saer, Mme Ghilain, Mme de Fortemps de Loneux, Mme Michotte, la baronne Octavie de Villenfagne, la comtesse de Meeus, Mme Bégasse, la comtesse Paul de Brigode, Mme Minette de Matys, Mme F. Terwangne, Mme Claessens, Mme Van Zuylen-Orban : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 50b.

Ce comité est cependant en contact avec l'évêché par l'intermédiaire du chanoine Gréban (28).

La commission centrale siège à l'évêché ordinairement une fois par mois et s'occupe spécialement de la création et de l'agrandissement des écoles, de la nomination du personnel enseignant et de la fixation des traitements. Ceux-ci ne peuvent être augmentés ni diminués dans le courant d'une année scolaire, à moins de changement d'emploi ou de raisons tout à fait exceptionnelles. La commission se réserve aussi le droit de suspendre durant 15 jours avec ou sans privation de traitement les instituteurs qui ne remplissent pas leur tâche. Elle peut même aller jusqu'à la révocation. Dans le cas d'une pénalité pour cause d'incapacité ou de négligence au point de vue de l'enseignement proprement dit, la commission doit connaître l'avis de l'inspection. Enfin, elle décide de tous les conflits d'attributions qui peuvent se présenter. Elle est au courant du fonctionnement des écoles par les rapports des inspecteurs; dans les questions financières elle accorde des subsides aux sections des cercles en difficultés (29).

L'âme de cette commission est le chanoine Zomers qui préside les réunions. Mgr Doutreloux participera aussi aux séances, mais au début de 1879 seulement (30). A leurs côtés siègent deux délégués pris dans chaque section des cercles catholiques pour le cercle Concordia, le baron du Fontbaré et le chevalier de Sauvage-Vercour (31) pour St-Ambroise, le Chevalier de Harlez et Victor Ernotte; pour St-Hubert, le baron Gaston de la Rousselière et Léon Nagant (32).

(28) A part quelques papiers, il n'existe rien sur ce comité à l'évêché.

(29) Commission centrale. Règlement d'ordre intérieur : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 47.

(30) Il existe les procès-verbaux des autres premières séances (4 juillet 1879, 28 juillet, 1er août et 8 avril) auxquelles Mgr Doutreloux participe en tant que président : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 43.

(31) Chevalier Nicolas de Sauvage-Vercours (1815-1889) (*Annuaire de la noblesse belge* 1897, Bruxelles, 1897, p. 2120).

(32) Ces noms sont ceux de généreux bienfaiteurs des écoles. Ils ne sont pas tous notés ici, mais il convient d'en donner quelques traits biographiques. Joseph ZOMERS (1841-1898), docteur en théologie, secrétaire à l'évêché de Mgr de Montpellier depuis 1870, le restera jusqu'en 1888, date de sa nomination comme vicaire général. C'est lui qui est à l'origine de l'organisation scolaire de la cité épiscopale. — Chevalier Guillaume de HARLEZ de DEULIN (1829-1900), propriétaire rentier, homme de lettres, il tenta en vain de représenter les Liégeois au parlement, mais sans succès. Il collabore à la *Gazette de Liège*. Président de la société de St-Vincent-de-Paul (1873-1897), il soutient de ses deniers les écoles de Liège, mais aussi celles de Flémalle, Fronville et Bonneville. — Baron Gaston de la ROUSSELIÈRE-CLOUART (1842-1917), propriétaire rentier, président du denier des écoles du cercle de St-Hubert; il finance la construction d'une école de filles à Ste-Walburge, il achète l'immeuble destiné à l'école St-Ambroise, depuis 1872 il a fondé une école de filles à Bois-de-Breux, en 1879 il y ouvre une pour garçons et à Montzen il achète un terrain pour y ériger une école la même année.

L. Delière est le secrétaire et J. Bégasse le trésorier (33).

Schütteringer, inspecteur pour les écoles catholiques de la ville, viendra également se joindre aux autres pour les éclairer sur des problèmes pédagogiques. Le comité central fonctionnera sous la direction du chanoine Zomers jusqu'en 1898 date de sa mort; Mgr Monchamps lui succède (34). Mais à ce moment, le comité a perdu son dynamisme et ne s'occupe plus que des "questions de ménage". Le directeur de l'école Ste-Foy se plaint en 1899 de ne pas savoir à qui s'adresser pour autoriser les absences des maîtres: "A qui faut-il s'adresser pour les questions qui ne sont pas d'ordre général? Puisque le comité ne s'occupe plus de ces questions" (35).

Quatre sous-commissions sont établies en août 1879 afin de résoudre les questions demandant une connaissance spéciale. La première se compose d'architectes et d'hommes entendus en évaluation

Il protège financièrement la société de St-Vincent de Paul et plusieurs sociétés ouvrières. — Léon NAGANT (1833-1900), fabricant d'armes, conseiller provincial; il défend les intérêts catholiques lors de l'enquête scolaire à Liège en 1882; vice-président de l'Union catholique (1878-1885). — Léon DELIEGE, avocat secrétaire du comité central, fait partie du comité scolaire de St-Martin, trésorier de la section du cercle St-Hubert. — Joseph BEGASSE (1843-1924), industriel, administrateur de sociétés bancaires. Ses connaissances en matière financière le porte à s'occuper de la trésorerie du comité central des écoles. Il est membre du comité scolaire de Ste-Marie-des-Anges.

(33) Participèrent aussi aux réunions: Guillaume DALLEMAGNE (1811-1903), avocat, industriel, actionnaire de nombreuses sociétés; malgré ses échecs politiques, il défend la cause catholique sur le terrain des oeuvres: conférences de St-Vincent-de-Paul, oeuvre du Refuge, oeuvres scolaires. Dans ce dernier domaine il est à l'origine des écoles suivantes: Tilleur (école des soeurs et des Frères), Liège (Soeurs de la rue Basse-Wez, Ste Véronique), Fontin-Esneux. A l'âge de 70 ans il se posera en défenseur des écoles catholiques liégeoises, en s'élevant contre l'enquête scolaire, en tant que délégué des comités scolaires de la ville. — le baron de SELYS-FANSON (1817-1902), rentier qui jouera un rôle de premier plan au sein du comité provincial des écoles catholiques et à Liège représente la section St-Ambroise. — P. DE NOIDANS (1839-1901), membre d'une famille qui s'est distinguée dans l'aide aux écoles (notamment le Chevalier Auguste de Mélotte de Noidans à Tilff). — Ferdinand HANQUET. — Henri FRANCOU (1856-1918): cfr J. DEMARTEAU, *Un catholique. Etude sur la vie et l'oeuvre d'Henri Francotte*, Liège, 1922. — Eugène de FORTEMPS de LONEUX (1833-1911), membre de sociétés charitables, trésorier et secrétaire de la commission administrative des Frères des écoles chrétiennes.

(34) Sur Monchamps (1856-1907): cfr P. GERIN, article "Monchamps" dans *Biographie Nationale*, t. 35, Bruxelles, 1970, col. 597-602.

(35) Rapport du directeur de Ste-Foy, novembre 1899: A.Ev.L., *Pap. Doutroux*, 43b.

de terrains et de propriétés bâties : c'est la section du matériel (36). La deuxième, celle du contentieux, groupe des avocats et jurisconsultes (37) qui répondent aux comités scolaires à propos de questions comme : l'interdiction de tenir une école dans un presbytère, les normes fixées pour décréter l'insalubrité d'un bâtiment scolaire, les pensions des instituteurs démissionnaires (38). La troisième s'occupe des finances (39). La quatrième est confiée à M. Edmond, l'inspecteur provincial, qui s'occupe de pédagogie. L'action de ces commissions s'étend à la province entière.

b) Les sections du "Denier des écoles"

Le "Denier des écoles" de la ville de Liège se divise en quatre sections dont trois sont constituées au sein des cercles catholiques : Concordia, St-Ambroise, St-Hubert (40). Chaque section s'administre suivant des règlements particuliers et a dans ses attributions tout ce qui n'est pas réservé à la commission centrale. Chacune doit pour-

(36) La section pour le matériel comprend Ernotte, Joliet, Berleur et Vliegen : commission centrale, procès-verbal de la réunion du 1er août 1879 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 43.

(37) La section du contentieux est présidée par P. Cornesse aidé de Fl. Raikem, Van den Berg, Bottin, Collinet et Ch. del Marmol lequel démissionne en octobre 1879 : *La Gazette de Liège*, 5 nov. 1879, II, 3. — Commission centrale, procès-verbal de la réunion du 1er août 1879 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 43. — Procès-verbaux du contentieux des écoles, 30; oct. 1879 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 50.

(38) Il existe les procès-verbaux du contentieux des 30 oct. 1879 au 14 février 1880 : *Ibidem*, 50.

(39) Begasse se charge de cette section avec Russon et Tixhon : séance du comité central du 27 avril 1880 : *Ibidem*, 47b.

(40) La section Concordia embrasse les quartiers du Centre et du Sud et s'occupe, sous la présidence du baron du Fontbaré, des écoles St-Christophe, St-Sébastien dans la paroisse St-Gilles, et Ste-Véronique. Elle peut patronner d'autres écoles, mais elle ne le fera pas par manque de ressources. Cette section se trouvait place St-Lambert. La section du cercle St-Ambroise établie au no. 27 rue de Pitteurs patronne les écoles du quartier de l'est. Constituée en 1878, elle réunit, le 20 février 1879, ses membres pour organiser sur des bases définitives l'oeuvre scolaire. Sous la présidence du baron F. de Sélys-Fanson, ses sollicitudes vont aux écoles St-Ambroise de la paroisse St-Vincent et St-Charles de la paroisse St-Remacle. Quant à la troisième section, celle du cercle St-Hubert, elle réside rue Agimont, présidée par le baron G. de la Rousselière. Elle patronne quatre écoles dont un institut établis dans les quartiers de l'ouest et du nord : l'école Ste-Foy, Ste-Walburge, St-Antoine et l'institut St-Hubert qui se trouve dans la paroisse St-Martin.

voir avec ses ressources à toutes les dépenses que nécessitent les écoles dont le patronage leur est confié. Outre cette tâche financière, les sections doivent s'efforcer d'accroître la fréquentation de leurs écoles et d'en assurer la bonne tenue. Les présidents et membres du bureau de chaque section visitent une fois par trimestre les écoles de leur ressort et délibèrent chaque mois sur les intérêts scolaires. Cette tâche ne sera plus si nécessaire en juin 1880 car un inspecteur urbain s'en chargera.

A ces trois sections établies au sein des cercles, s'ajoute une quatrième quelque peu informelle dont les membres se recrutaient parmi les élèves du Collège St-Servais et de l'Université de Liège. En effet, l'Union des étudiants catholiques de l'Université, lors de la séance du 19 mars 1879, avait reçu de la part d'Henri Francotte une proposition relative à la création du Denier au sein du cercle. Il fut décidé à une forte majorité de l'instaurer, mais de ne point la faire dépendre de l'Union des Étudiants, celle-ci paraissait à certains un champ trop restreint pour une telle oeuvre. L'Union se contenta d'accorder l'usage des locaux (41). Son président, Henri Francotte réunira autour de lui des condisciples, vice-présidents de l'Union Max Dumoulin, Amédée de Ryckel et Louis Collard (42). En 1905, l'Union continuera à organiser les collectes du Jeudi Saint "en raison de la guerre à outrance que font nos adversaires, à l'enseignement chrétien" (43).

A côté des universitaires, les élèves de St-Servais ont aussi créé leur section. Les externes s'occupent particulièrement de l'organisation des collectes dans les réunions et lieux publics, magasins etc. Les recettes étaient versées dans la caisse de la commission centrale.

c) Les sous-sections paroissiales

Les sections des cercles ont des ressources financières grâce aux souscripteurs. Dans le cas de la section Concordia par exemple, ceux qui paient une cotisation annuelle de 100 frs sont membres protecteurs; les membres honoraires versent au moins 50 frs et les membres actifs 10 frs par an. Ces derniers recueillent les dons et souscriptions et organisent des concerts au profit des écoles. Le système de souscriptions n'est possible que pour les riches. Il fallait instituer un com-

(41) *L'Union, Cercle des étudiants catholiques. Rapport du 28 oct. 1879*, p. 4.

(42) *La Gazette de Liège*, 7 avril 1879, II. — J. DEMARTEAU, *op.cit.*, p. 40.

(43) *Philippart à Monchamps*, 10 avril 1905 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 50b.

plément pour remplir les caisses, qui proviendrait de la classe ouvrière et de la petite bourgeoisie, c'est-à-dire la catégorie la plus nombreuse. Ce sera le rôle des sous-sections paroissiales de réunir des adhérents par le système des dizainiers et dizainières. Le petit bourgeois et l'ouvrier comprendront ainsi que seule la générosité des catholiques permet d'avoir des écoles. Les 25 centimes qu'ils verseront par mois le leur rappelleront.

Comme le montre la carte I, chaque section se décompose en autant de sous-sections qu'il y a de paroisses. La section St-Hubert reçoit les produits des dizainiers de huit paroisses : Ste-Marguerite, Ste-Walburge, Ste-Foy, St-Servais, St-Barthélemy, St-Antoine, Ste-Croix et St-Martin; celle de l'Est groupe les paroisses de St-Pholien, St-Nicolas, St-Remacle et St-Vincent; quant à la section Concordia, sept paroisses en font partie : St-Gilles, Ste-Véronique, Ste-Marie, St-Christophe, St-Jacques, St-Jean et St-Denis. Les paroisses sont donc indistinctement, même si elles ne possèdent pas d'écoles sur leur territoire, obligées de recueillir des cotisations pour celles de la ville. Cependant, seules les paroisses qui ont une école catholique ont formé un comité scolaire. Celui-ci est en rapport avec la section qui patronne l'école.

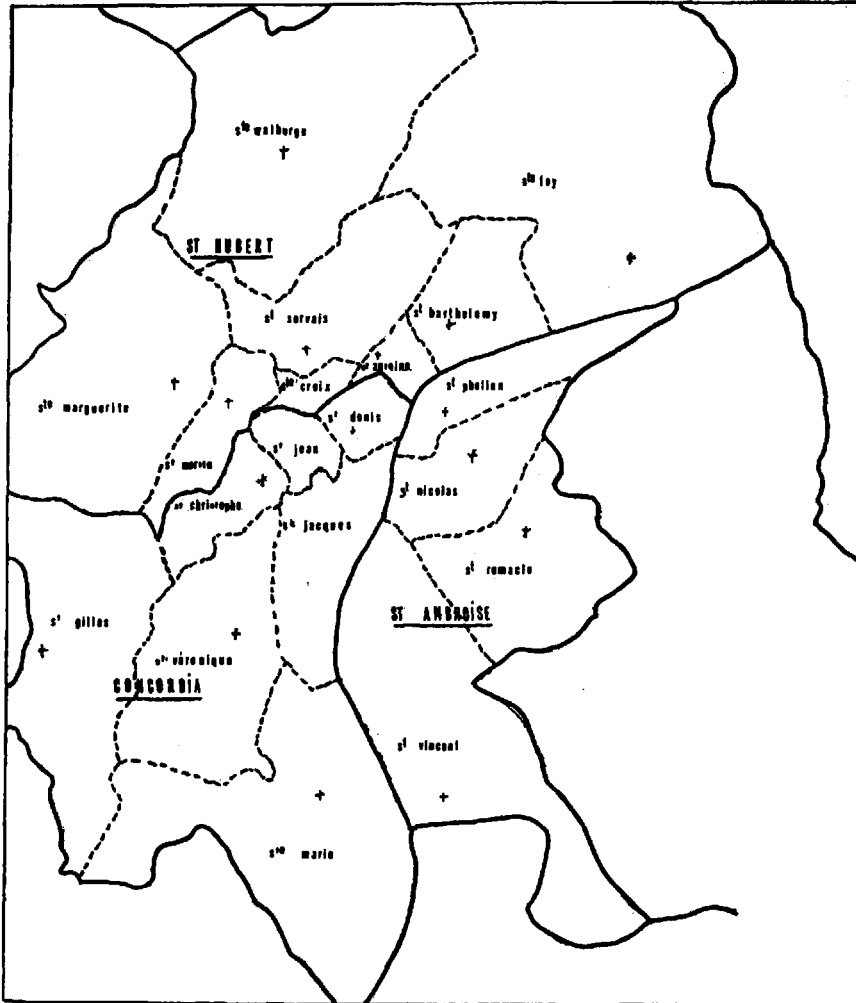
Les membres de ces comités visitent aussi les écoles et veillent à leur bonne marche. Ils déclinent néanmoins toute compétence pour juger des progrès des élèves et s'en rapportent aux inspecteurs. Si ces comités interrogent les élèves, c'est moins dans le but de surveiller la marche de l'enseignement que pour leur montrer qu'il s'intéressent à leurs études (44). Le choix des membres devait se faire avec prudence : "Il ne faut pas, disait Delière, des personnes dont la position et l'instruction ne seraient pas suffisantes pour imposer le respect aux instituteurs" (45).

En résumé, l'Oeuvre du Denier a deux attributions : l'organisation de l'enseignement au niveau pédagogique et au niveau financier. Le dernier point qui nous intéresse particulièrement ici formait le nerf du système. La commission centrale possédait des ressources grâce aux sections des cercles par les souscriptions et les dizainiers. Mais les dépenses ne pouvaient être réglées par ces moyens uniquement. Les dons en argent et parfois en nature, sous la forme de vêtements pour les enfants pauvres, sont une autre source de revenus. La commission centrale avait aussi instauré le système des annates : les chanoines honoraires de la cathédrale, une douzaine, acceptèrent de

(44) Rapport du Denier des écoles de St-Ambroise, 1er trimestre 1880-1881 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 43.

(45) Delière à Zomers, 16 janv. 1883 : *Ibid.*, 46b.

**CARTE 1. — SECTIONS DES CERCLES ET SOUS-SECTIONS
PAROISSIALES DE "L'OEUVRE DU DENIER DES ECOLES
CATHOLIQUES"**



participer aussi à l'oeuvre par une cotisation annuelle de 20 à 100 frs.

Par la suite, Mgr Doutreloux ayant constaté à la fin de l'année 1879 qu'il restait beaucoup à faire, "ériger encore un grand nombre d'écoles mais aussi assurer l'avenir des écoles fondées; conquérir de plus en plus la confiance des parents" (46), décidera l'union de l'oeuvre du Denier avec "l'Association de St-François de Sales". Cette dernière institution, établie dans le diocèse de Liège le 31 mai 1869, n'avait pas très bien fonctionné. Si elle a permis de subsidier dans une certaine mesure quelques établissements d'instruction, "elle est bien loin, écrivait l'évêque, de donner ici tous les efforts qu'on peut en espérer". C'est pourquoi il voudra faire marcher de pair les deux oeuvres, mais tout en ne les confondant pas.

Une moitié des souscriptions sera versée à l'Evêché; la seconde pourra être appliquée par le curé à l'un ou l'autre objet et entrant dans le but de l'association qui était, entre autres, l'érection et le soutien des écoles et particulièrement des écoles dominicales et d'adultes. Le *Petit Courrier de St-François de Sales* deviendra par ailleurs le "moniteur" de l'oeuvre dans le diocèse (47).

L'EVOLUTION FINANCIERE

1. La construction et les frais de premier établissement

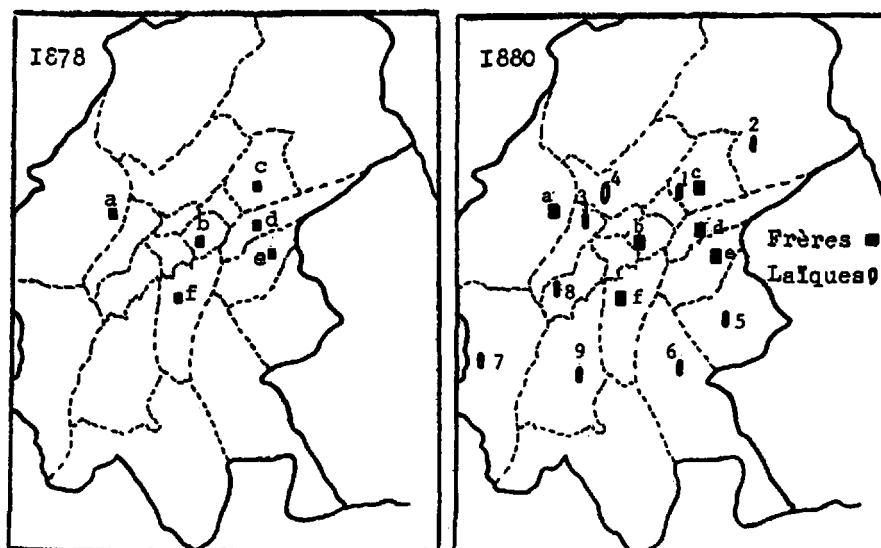
Neuf écoles sont ouvertes dès la première année de la lutte scolaire. De ces neufs, six sont la propriété de l'oeuvre : Ste-Foy, Ste-Walburge, St-Christophe, St-Sébastien, St-Ambroise et St-Charles. Elle est locataire des immeubles de St-Hubert et St-Antoine. Les habitants des quartiers excentriques de la ville ne manqueront plus d'école catholique. La carte 2 montre clairement leur situation par rapport aux écoles existantes avant la lutte scolaire.

Les six écoles dont l'oeuvre est propriétaire, frais d'appropriation compris représentent une valeur de 287.337 frs. En y ajoutant les frais d'appropriation des écoles louées, 10.651 frs, ainsi que les frais d'ameublement, 15.738 frs, on trouve que les frais de premier établissement ont coûté 313.726 frs. Sur ce montant, il a été payé 185.298 frs dès la première année, grâce à des dons extraordinai-

(46) Lettre pastorale du 20 décembre 1879 dans *Lettres pastorales de Mgr Doutreloux*, IV, pp. 14-15. — *Le Petit Courrier...*, no. 1, 1er janvier 1880, pp. 2-8; 15 janv. 1880, pp. 17-19.

(47) Publié sous le patronage de Mgr Doutreloux, il paraît tous les quinze jours à partir du 1er janvier 1880. Le troisième volume du 31 décembre 1881 comporte en plus la mention, *Semaine religieuse du diocèse de Liège*, et la parution devient hebdomadaire.

**CARTE 2 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DES ECOLES CATHOLIQUES
POUR GARCONS EN 1878 ET 1880 (48)**



(48) 1878 : a) rue Ste-Marguerite, b) rue St-Denis, c) rue St-Thomas, d) Bd de la Constitution, e) rue de la Loi, f) rue du Vertbois. — En outre, en 1880 : 1) rue Hors-Château, 2) rue Lamarck, 3) rue Agimont, 4) rue Ste-Walburge, 5) rue des Prébendiers, 6) rue Latour, 7) Cour St-Gilles, 8) rue Monulphe, 9) rue de Chestret (voir sur la carte 2, 1880, l'implantation de ces dernières écoles selon l'ordre qui précède).

res (49). Une partie de ces dons a été versée par Mgr Doutreloux qui participe pour 53.000 frs. Le reste provient de catholiques liégeois généreux.

Léon Collinet et Alfred Ancion achètent le bâtiment de l'école Ste-Foy, rue Lamarck, au nord de Liège. Celui-ci s'étend sur plus de 1.585 m² et se compose d'une grande maison avec cour et jardins. Il avait servi autrefois à la direction de la Société des Mines et Fonderies de la Vieille Montagne qui le vend pour 70.000 frs (50).

J.P. Henrard achète la maison située à Ste-Walburge au no. 63 de la rue de Campine pour 11.500 f. Elle comporte quatre pièces au rez-de-chaussée, une chambre à l'étage, un grenier, une cave et un jardin entouré de murs, le tout d'une superficie de 11 a (51). Le bâtiment a déjà servi à la même destination scolaire (52). Mais il n'est pas suffisant, c'est pourquoi le comité central décide de construire des annexes pour la somme de 21.500 f (53). En 1890, Charles du Fontbaré, fils du baron Gustave, acceptera de prendre à son nom la propriété de l'école qu'il rachète pour 20.000 f (54).

Dans la construction de l'école St-Christophe, le Comité central, n'intervient pas directement. Il se contente d'accorder certains subsides pour l'ameublement (55). C'est surtout le curé Jamotte (56)

(49) Rapport du 9 novembre 1880 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 43 et Livre de compte du Comité Central f^o 2 : *ibid.*, 43b.

(50) A.E.L., *Fds des Hypothèques*, Reg. 2232, acte 3. — L'école revenait en tout à 77.000 f : livre de compte... f^o 41 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 47b. Le baron Alfred ANCIEN (1839-1923) appartient au monde industriel et financier liégeois. Conseiller provincial, représentant de l'arrondissement de Waremme (1886-1898), sénateur (1900-1921). Il soutient financièrement l'école Ste-Foy; il fait partie aussi de la commission administrative du conservatoire de musique. — Léon COLLINET (1842-1908) industriel, avocat, coopérateur de la fondation du *Courrier de Bruxelles*. Met ses talents d'avocat au service de la lutte scolaire. "Catholique social", il collabore à la *Gazette de Liège*. Il fut aussi bourgmestre d'Huccorgne.

(51) A.E.L., *Fds des Hypothèques*, reg. 2234, acte 6.

(52) *La Gazette de Liège*, 9 sept. 1879, II, 4.

(53) Note manus de Zomers : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 63.

(54) A.E.L., *Fds des Hypothèques*, reg. 2978, acte 17. — Zomers à Bégasse, 8 déc. 1879 : A.E.L., *Pap. Doutreloux*, 49.

(55) Budget 1880-1881 de la commission centrale : A.Ev.L., *Pap. Doutr.*, 47b.

(56) Pierre Joseph Jamotte, curé de St-Christophe, mourut en 1885 à l'âge de 84 ans (E. KONINCKX, *Le clergé du diocèse de Liège (1825-1967)*, t. I, Liège, 1974, p. 167).

aidé de ses paroissiens et particulièrement de Joseph Dessain qui est à la base de l'érection de cette école. J. Dessain acquiert le 14 janvier 1880 un terrain à bâtir d'une superficie de 1.460 m² situé à l'angle de la rue Jonfosse et de la rue Monulphe pour la somme de 60.000 f dont il paye 20.000 f comptant (57). Le curé de St-Christophe donne de sa bourse 10.000 f et 3.000 f qu'il recueille pour commencer la construction (58). A cette occasion, certaines difficultés surgissent du fait des plans de l'architecte, Joliet; le comité scolaire estimant que les divisions des classes ne correspondent pas au chiffre des élèves. Le comité préférerait pour toute construction de nouvelle école à faire, que les plans fussent soumis aux comités scolaires qui étaient mieux à même de connaître les nécessités particulières de leur école (59). Cette construction fut évaluée à 18.400 f (60).

L'école St-Sébastien, dans la paroisse St-Gilles, est due en particulier au curé Merx (61) qui donne le terrain nécessaire à la construction, cour St-Gilles. Il intervient aussi personnellement dans les frais aidé par Max Doreye (62). Le total y compris le terrain, fut évalué à 20.950,86 f (63).

Le baron Gaston de la Rousselière, un des plus généreux bienfaiteurs des écoles catholiques de Liège, achète le 21 mai 1879 un grand atelier de menuiserie avec étage, petite habitation contiguë ainsi qu'un terrain, rue Latour. L'ensemble fait 317m². Il achète également une parcelle de terrain à bâtir dans la même rue d'une superficie de 140 m² et débourse de sa poche pour ce faire, 11.800 f (64).

(57) A.E.L., *Fds des Hypothèques*, reg. 2240, acte 43.

(58) Rapport Zomers 9 nov. 1880 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 43.

(59) Rapport de la section Concordia, le 20 févr. 1880 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 46b. — Dans le rapport du comité scolaire de St-Christophe le 22 juillet 1880, on regretta de nouveau que pour la construction de l'école il n'y ait pas eu concertation entre la commission centrale et le comité scolaire : *Ibidem*.

(60) Note manus Zomers : *Ibid.*, 63.

(61) Sébastien-Hubert Merx, curé de St-Gilles, mourrut en 1885 à l'âge de 72 ans (E. KONINCKX, *o.c.*, p. 222).

(62) Max DOREYE (1841-1903), docteur en droit et en sciences politiques et administratives, avocat et industriel. Il fonde en 1878 l'Union Catholique qu'il préside durant plusieurs années. Conseiller provincial (1870-1874) et sénateur de Liège (1900-1903).

(63) Doreye à Zomers, 4 nov. 1880 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 47. Nous avons trouvé que Merx vendit le 3 févr. 1879 au Chevalier de Laminne, un terrain de 681 m à St-Gilles. L'acquéreur ne pouvait y établir ni cabaret, café ou débit de boisson. Le prix était de 3.868 f. Sans doute cet argent devait-il servir à l'école : A.E.L., *Fds des Hypothèques*, reg. 2104, acte 8.

(64) *Ibidem*, reg. 2206, acte 34.

L'école St-Ambroise s'ouvrira à cet endroit. Gaston de la Rousselière revend le 8 janvier 1907 le bâtiment avec cour et annexes de 457m² à Joseph Van Zuylen, industriel et bourgmestre de Richelle, pour 20.000 f (65). On avait en effet agrandi l'école par une construction de 9.962 f et arrangé le bâtiment du concierge (66).

L'école St-Charles, comme celle de St-Christophe, est l'oeuvre du curé de la paroisse. L'abbé Hislaire, curé de St-Remacle. Elle ne reçoit que 4.000 f de subsides du comité central (67). Le reste sera donné par les paroissiens. Les 35.756 f ainsi collectés permettent l'achat d'un terrain de 600 m² (68) rue des Prébendiers qui vaut 20.000 f. La construction de l'école sera achevée à la rentrée de Pâques 1880. Elle valait 32.715 f. En novembre il restait 18.661 f à solder. Parmi la série des écoles établies pour répondre à la loi de 1879, l'Institut St-Hubert de la rue Agimont dans la paroisse St-Martin est la seule à être payante. La section du cercle St-Hubert loue dans ce but un local de la maison de Behr (70). L'appropriation coûte 930 f au comité (71) et chaque année il faut payer 3.900 f de location. On y abrite aussi le directeur. L'école étant trop grande pour le nombre d'élèves, la section sous-loue en plus quelques appartements (72).

Les locaux de l'école Ste-Véronique sont également pris en location, 2.000 f par an versés à la Banque Liégeoise. Le bâtiment est situé rue de Chestret, au fond d'un ancien entrepôt de papeterie comprenant trois magasins contigus. Le baron du Fontbaré, au nom du comité, loue aussi le terrain près de l'école (73). L'aménagement des locaux à des fins scolaires coûte une somme assez importante au comité central : 8.786 f (74). S'il faut en croire le *Journal de Liège*, la construction n'était pas tellement propre à un tel but. "Ces salles,

(65) *Ibidem*, reg. 4670, acte 35.

(66) L'école avait coûté en tout 33.507 f : note manus de Zomers : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 63.

(67) Rapport Zomers 9 novembre 1880 : *Ibidem*, 43. — Nicolas Hislaire (1823-1909), curé de St-Remacle (cfr E. KONINCKX, *o.c.*, p. 154).

(68) *La Gazette de Liège*, 9 septembre 1879, II, 4.

(69) Note manus Zomers : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 63.

(70) *La Gazette de Liège*, 9 septembre 1879, II, 4.

(71) Note manus Zomers : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 63.

(72) Dépenses et recettes de la section St-Hubert (1879-1887) : *Ibid.*, 47b.

(73) Contrat fait à Liège le 24 juillet 1879 : *Ibid.*, 49. — Le terrain avait façade rue de Chestret; le bâtiment, rue Hemricourt.

(74) Note manus Zomers : *Ibid.*, 63.

écrit le journal, situées dans les anciens magasins de l'entrepôt de Ste-Véronique forment un long rectangle. Longues, tristes, froides, elles sont éclairées à l'un des côtés vers la rue par deux fenêtres à carreaux dépolis et munies de ventilateurs d'anciens systèmes; deux tabatières carrées, *percées dans le toit*, permettent aux enfants de jouir à certaines heures d'un peu de lumière. L'aspect de ces hangars est vraiment affligeant. Mais il y a plus : les murs ne sont pas secs, le plâtre adhère à peine et l'atmosphère est surchargée d'une insupportable odeur de couleur..." (75).

L'école St-Antoine ne coûte que 760 f d'appropriation au comité central qui se contente d'aménager une partie de l'institut St-Barthélemy dans laquelle est installée gratuitement l'école, et ce, sans frais de location (76). Il faut signaler que l'institut était la propriété de Ch. Henri de Grady de Horion qui avait acquis la maison rue Hors-Château avec d'autres bâtiments le 17 juillet 1872 pour 83.000 f (77).

2. Les difficultés financières de la commission centrale

Après les frais de premier établissement, il reste à solder 128.428 f. En novembre 1881, la dette est réduite de 7.000 f grâce à une avance faite par Mgr Doutreloux (78). L'année suivante il reste encore 113.000 f à payer (79). Le comité central accorde pour ce faire des subsides aux sections.

Cependant, en 1880 le comité doit hypothéquer l'école Ste-Walburge de 10.000 f pour continuer ses largesses (80). C'est que les dons extraordinaires se sont considérablement réduits en un an : de 62.255 f en 1879 à 5.459 en 1880. En 1881, la commission reçoit seulement 327 f de dons (81). Il est dès lors difficile de continuer les

(75) *Le Journal de Liège*, 2 octobre 1879, II, 2-3. — L'école sera reconstruite au début XXe dans la rue Jacob Makoy.

(76) Note manus Zomers : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 63.

(77) A.E.L., *Fds des Hypothèques*, reg. 1774, acte 19.

(78) Rapport sur l'oeuvre des écoles du 15 novembre 1881 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 43.

(79) Rapport de L. Deliège, 20 novembre 1882 : *La Gazette de Liège*, 21 nov. 1882, I, 5; II, 1-3.

(80) Emprunt à M. Hodeige suivant acte avvenu devant M. le notaire Biar sur l'immeuble Ste-Walburge : 10.000 f remboursables le 18 août 1890 à 4,50% : Livre de compte..., f° 40 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 47b.

(81) Livre de compte..., f° 2 : *Ibidem*, 47b.

avances aux sections. Dès cette année, le trésorier, J. Bégasse, doit prêter 3.143 f, ce qui ne lui plaît pas. Il menace même de démissionner si la commission ne consent pas à retirer la décision qu'elle a prise de mettre à sa charge les avances faites aux sections (82). En 1886 il passe aux actes : "Voilà déjà bien des fois, écrit-il, que j'ai attiré sans succès son attention (comité central) sur cette question importante (délibérer sur les moyens d'améliorer la question financière). Il n'est pas possible de continuer indéfiniment le système des avances de caisses et comme j'ai eu l'honneur de vous en prévenir depuis longtemps, je suis parfaitement décidé à n'en plus faire que pour le paiement de l'inspecteur urbain, qui ne peut attendre indéfiniment son traitement" (83).

Subsides aux sections, constructions et acquisitions des locaux, constituent les dépenses couvertes par les dons extraordinaires. A côté de cela, il y a les dépenses ordinaires qui sont pour la commission centrale : le paiement des inspecteurs, de l'instituteur suppléant, des prix généraux et des grosses réparations. C'est principalement dans les deniers versés par les étudiants catholiques et par les élèves du collège St-Servais qu'elle puise les moyens. Les annates des chanoines sont aussi utilisées à cet effet. Jusqu'en 1885, celles-ci dépassent le millier de francs : 1.570 f en 1879, 1.110 en 1880 et 1.020 en 1884. La baisse cependant est flagrante chaque année. En 1896, les chanoines n'interviennent plus que pour 500 f dans les recettes (84).

Le même phénomène se retrouve aussi dans les versements des jeunes universitaires, mais avec des variations sensibles (85). C'est que la levée des troncs ne se fait pas régulièrement.

(82) Bégasse à Zomers, 4 octobre 1881 : *Ibidem*, 47b.

(83) Bégasse à Zomers, 23 octobre 1886 : *Ibidem*, 47b.

(84) Recettes des annates, livre de compte... : *Ibid.*, 47b.

1879 : 1.570 f	1886 : 785 f	1893 : 555 f
1880 : 1.110	1887 : 780	1894 : 505
1881 : 1.180	1888 : 570	1895 : 505
1882 : 1.125	1889 : 730	1896 : 500
1883 : 1.225	1890 : 625	1897 : 500
1884 : 1.020	1891 : 595	1898 : 500
1885 : 990	1892 : 485	1899 : 630

(85) Versements de la section de la jeunesse : *Ibidem*.

1879 : 2.430 f	1885 : 1.900 f	1891 : 150 f
1880 : 2.325	1886 : 1.700	1892 : —
1881 : 535	1887 : —	1893 : 1.141
1882 : 980	1888 : 2.350	1894 : —
1883 : 1.000	1889 : 560	1895 : 333
1884 : 2.700	1890 : 465	1896 : 400
1885 : 1.900	1891 : 150	

Ainsi la première année rapporte 2.430 f, mais en 1881, 535 f seulement. Cela ne veut pas nécessairement dire que la jeunesse universitaire se désintéresse de l'oeuvre. Elle reste au contraire active, cherche à augmenter le produit des troncs par des collectes lors de soirées dramatiques ou des concerts. A ce propos, en 1880, elle sollicite de l'administration communale l'autorisation de disposer du kiosque d'Avroy pour y donner un concert au profit de l'oeuvre (86). Le Collège refuse. Mais les jeunes ne se laissent pas décourager et parviennent à recueillir, sans concert, une somme de 1.000 f qui est employée à l'achat de vêtements pour les enfants pauvres (87).

Quant aux élèves de St-Servais, leurs recettes sont plus régulières que celles de leurs aînés universitaires. Cependant, ici aussi, du moins à partir de 1890, elles diminuent (88). Les 18 premiers mois elles donnent 1.600 f. En 1880 elles rapportent 2.448 f dont 620 sont donnés à la section Concordia. Les élèves ont donc réussi à augmenter de plus de 800 f les recettes de la première année. Sans doute ont-ils répondu à l'appel du chanoine Zomers qui demande d'étendre le placement d'un tronc, non dans les lieux publics, ce qui n'est plus possible, mais bien dans les maisons particulières, "comme meuble obligé dans le salon du noble et du riche, dans l'étude de l'avocat, du notaire, sur le comptoir du négociant et de l'industriel"; il fallait l'introduire dans les soirées et dans les fêtes de familles. Les enfants devaient s'habituer à le regarder comme une tire-lire dans laquelle tous les petits gains devaient être mis (89). Les élèves du collège continuent à prélever les recettes des troncs jusqu'à 1896. Nous relevons leur trace en 1905, mais leur versement ne sera alors plus que de 345 f (90).

Grâce à l'emprunt hypothécaire de Ste-Walburge, la commission centrale achète, en avril 1880, dix obligations à 6% des sucreries centrales valant chacune 500 f, ainsi que dix obligations de la Fabrique de Fer d'Ougrée, valant également 500 f. Mais l'année suivante, il faut vendre toutes les obligations de la Fabrique de Fer tant il est

(86) *La Gazette de Liège*, 5 avril 1882, II, 1-5 : déposition de Max Dumoulin, étudiant en médecine, à la commission d'enquête scolaire.

(87) Rapport Zomers 15 nov. 1881 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 43.

(88) Versements du Collège St-Servais : *Ibidem*, 43.

1879 : 1.600 f	1885 : 1.000 f	1891 : 800 f
1880 : 1.828	1886 : 1.200	1892 : —
1881 : 2.300	1887 : 700	1893 : 1.100
1882 : 1.350	1888 : 1.000	1894 : 350
1883 : 1.600	1889 : 1.100	1895 : —
1884 : 1.400	1890 : 500	1896 : 250

(89) Rapport Zomers, 9 nov. 1880 : *Ibidem*, 43.

(90) A.Ev.L., *Pap. Rutten*, Comptes du comité central au 31 déc. 1905.

urgent d'avoir de l'argent. Quant à celles des sucreries, les trois dernières seront liquidées en 1887 avec même une perte à la réalisation de 607 f (91).

Tandis qu'elle envisage tous les moyens pour augmenter les recettes, la commission pense aussi à diminuer les dépenses. Le traitement des inspecteurs sera réduit dans le but d'économiser. L'inspecteur provincial qui recevait du comité central 3.000 f de salaire et environ 1.500 f pour les frais de route, ne reçoit plus qu'un subside de 1.000 f à dater de juillet 1882; le reste est payé par la caisse provinciale (92). Quant à l'inspecteur urbain qui nécessite une dépense de 2.500 f, sa suppression est aussi décrétée par mesure économique en 1886 (93). Il faut donc sacrifier la bonne marche de l'enseignement pour des raisons financières. A ce propos, la question des manuels scolaires est éclairante. On préfère parfois garder un ouvrage plus ou moins dépassé plutôt qu'en acheter de nouveaux (94). Le bibliothécaire des écoles catholiques décèle les causes de l'augmentation perpétuelle des dépenses dans le grand nombre des livres classiques exigés par le programme, leur prix élevé et leur changement fréquent (95). Pour permettre de diminuer de telles dépenses, la société de St-Vincent-de-Paul accepte pour un an de charger les conférences du soin de payer les fournitures classiques des enfants de familles pauvres (96).

Le comité central ne rate jamais l'occasion de collecter lors des réunions générales du denier des écoles. L'apport de la plus petite somme est très important tant les difficultés financières sont permanentes. Zomers n'écrit-il pas : "La commission centrale conserve cependant la conviction que la Providence qui jusqu'ici nous a fait défaut, nous aidera à triompher de cette difficulté. Les embarras financiers sont le lot de tous les comités scolaires. Le Bon Dieu semble vouloir que le grand bien que ceux-ci procurent à l'enfance ne s'obtienne que péniblement afin d'augmenter le mérite de leur zèle et de

(91) Vente de 4 obligations des Sucreries à 500 f chacune le 11 février 1880, de 2 le 25 mars 1882, une le 15 février 1886 et 3 le 12 décembre 1887 au cours de 298 f, frais déduits, pour un montant net de 893 f. — Vente de 3 obligations de la Fabrique de Fer à 3.000 f, le 15 octobre 1880, 3 à 1.500 f le 22 octobre 1880 et une à 500 f le 19 janvier 1881 : livre de compte f^o 38-40 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 47b.

(92) Livre de compte..., f^o 47 : *Ibidem*, 47b.

(93) Zomers à Begasse, 25 novembre 1886 : *Ibidem*, 49.

(94) Fabri à Dallemagne, 1er février 1884 : *Ibidem*, 42b.

(95) Marésal à Zomers, 1883 : *Ibidem*, 47.

(96) Cartuyvels et Delière à Mgr Doutreloux, 19 nov. 1879 : *Ibid.*, 47b.

leur générosité" (97).

A côté de la commission centrale, les sections ont aussi des capitaux, mais qui sont spécialement destinés à l'entretien des écoles.

3. L'entretien des écoles

Les sections des cercles ont pour charge essentielle de pourvoir annuellement au fonctionnement régulier des écoles. Une fois les bâtiments prêts, il faut assurer les frais de traitements des instituteurs et d'entretien. Les souscriptions et les dizainiers devaient en principe suffire pour cela. Mais chaque année il fallait organiser des soirées dramatiques, des tombolas, des collectes diverses pour arriver à lier les deux bouts.

En 18 mois, la somme de 90.438 f est recueillie pour les trois sections. Ce chiffre est insuffisant. Mais il n'y a pas de déficit cette première année car les fonds ont été trouvés en 18 mois pour 12 mois de dépenses. C'est le "point noir" dans le tableau de l'enseignement catholique. Zomers ne veut cependant pas pour la cause fermer les écoles : "Nous ne voulons pas seulement garder les positions conquises, dira-t-il, mais nous voulons emporter la place !" (98).

Pour la seconde année, en supposant que tous les souscripteurs et les dizainiers resteront fidèles, on prévoit 66.538 f de recette pour presque 100.000 f de dépenses. Les espérances ne seront pas déçues, au contraire, puisque en 1880 l'oeuvre reçoit plus qu'elle n'a escompté : 93.000 f (99).

Mais l'explication se trouve dans les recettes extraordinaires, c'est-à-dire celles venant en sus des souscripteurs et dizainiers. Au cours de cette deuxième année, des dames dévouées organisent au profit des écoles une vente de charité qui produit 30.000 f dont 18.000 f sont remis aux comités des sections (100). Dans le cas de la Concordia, par exemple, les recettes diverses s'élève à 11.317,48 f sur les 32.212,23 f de recettes totales. C'est que 6.000 f proviennent de la fancy-fair, 2.500 f ont été donnés par J. Frésart (101), 900 f

(97) Zomers à J. Frésart, 5 avril 1887 : *Ibidem*, 47.

(98) Rapport Zomers, 9 nov. 1880 : *Ibidem*, 43.

(99) Rapport Delière, 20 nov. 1882 : *La Gazette de Liège*, 21 novembre 1882, I, 5; 1-3.

(100) Rapport Delière, 20 novembre 1882 : *Ibidem*.

(101) Jules FRESART (1821-1900) : banquier, entre dans la politique en 1882. Membre de l'Union Catholique, il préside en plus le cercle Concordia et sera bourgmestre de Flône. Industriel, actionnaire de plusieurs sociétés, il aide pécuniairement le syndicat agricole liégeois. Dans la lutte scolaire, il soutient de ses

par le baron du Fontbaré outre sa souscription, 720 f par le doyen de St-Jacques en plus de sa souscription de 500 f. Comme on peut le constater (102) les dizainiers ne rapportent pas tellement.

Dans le cas de la section St-Hubert, il est aussi nécessaire de compléter les recettes ordinaires. Mgr Doutreloux cette année-là lui accorde 3.000 f de subsides. La jeune garde du cercle recueille sou par sou 1.046,96 f auxquels on ajoute un millier de francs provenant des boîtes particulières. La Société de St-Vincent-de-Paul intervient aussi pour 57,50 f versés à l'école St-Antoine; mais la troisième année elle cesse ses largesses. La section St-Hubert profite aussi de l'écolage de l'institut, 1.424,50 f, et de la sous-location d'appartements à l'école. Mais surtout, elle reçoit des dons extraordinaires qui entrent pour plus du tiers dans les recettes totales (103).

Enfin, dans le cas de la section de l'Est, le même phénomène apparaît : les recettes diverses provenant des soirées dramatiques et autres, constituent la majeure partie de l'avoir de la section. En 1880, par exemple, 8.299,66 f sont recueillis de cette manière, contre 5.831,89 f par le système des souscriptions et dizainiers (104).

Mais malgré tout, la seconde année se solde pour chaque section par un déficit : 13.000 f au total (105). La situation est alarmante. On ne peut encore organiser une autre fancy-fair et l'évêque ne peut plus accorder des subsides, excepté peut-être à la section de l'Ouest

deniers l'école St-Christophe. A cette époque, le 1er février 1880, il réunit chez lui quelques catholiques : Ph. Grisart del Marmol, Edmond Jamar, Ch. Wilmart, Pascal Lohest et J. Helbig afin de fonder l'école St-Luc, laquelle dispensera un enseignement professionnel de haut niveau à caractère artistique.

(102) Recettes de la section Concordia (1880-1881) : *Ibidem*, 47b.

Souscriptions	17.142,00 f
Dizainiers	2.752,75
Recettes diverses, rétributions scolaires et fournitures classiques	11.317,48
	1.000,00

32.212,23 f

(103) Recettes totales et extraordinaires de la section St-Hubert : *Ibid.*

1880-81	10.341,45 f	32.343,75 f
1881-82	12.018,24	33.707,09
1882-83	13.228,55	33.499,27
1883-84	15.025,65	33.411,25
1884-85	10.748,50	22.843,81

(104) Comptes de la section de l'Est (1880-81) : *Ibidem*, 47. — Rapport Zomers, 15 novembre 1881 : *Ibidem*, 43.

(105) Rapport Zomers, 15 novembre 1881 : *Ibidem*.

qui est chargée de quatre écoles et dont le champ d'exploitation se compose de paroisses moins opulantes que celles du Centre ou du Sud. "La situation financière, dira Zomers, nous place dans l'alternative ou de majorer nos ressources d'un tiers, ou de réduire d'autant le nombre des écoles" (106). L'espoir des premiers jours s'envole...

La troisième année s'annonce difficile. Et elle l'est surtout pour la société Concordia qui recueille 25.437,45 f pour un total général de 33.804,67 f de dépenses. Le déficit est de plus de 8.000 f. La justification se trouve dans le peu de recettes extraordinaires et la diminution des souscripteurs (107). Du côté de St-Hubert, malgré une augmentation des revenus, l'année se solde par un déficit d'environ 6.000 f (108). La section de l'Est fait un effort considérable en un an et réussit à gagner 10.000 f de plus que l'année précédente. C'est important pour un quartier où les ressources ne sont pas très abondantes. Mais malgré cela, l'exercice 1881-82 se clôture lui aussi par un déficit (109).

L'oeuvre aborde ainsi la quatrième année avec un arriéré de 17.000 f (110) et tout annonce que le nouvel exercice va augmenter ce chiffre. Pour éviter ce coup, le comité de St-Hubert organise pour la semaine de Pâques une fête foraine dans les locaux du cercle, ce qui permettra d'enregistrer une recette de 9.000 f (111). La section Concordia, nous le savons, entre pour 8.000 f dans le déficit. Le président organise dès lors une souscription qui rapporte 16.700 f. Tous

(106) *Ibidem.*

(107) Recettes de la section Concordia (1881-82) : *Ibidem*, 47b.

Annuités	15.291,00 f
Dizainiers	5.152,00
Recettes diverses, rétri- butions scolaires et fournitures classiques	3.244,45
	1.750,00

25.437,45 f

(108) Comptes de la section St-Hubert (1881-82) : *Ibidem*, 47b.

(109) Recettes et dépenses de la section St-Ambroise (1880-82) : *Ibid.*, 47.

Années	Recettes	Dépenses	Déficit
1880-81	14.131,55 f	16.709,33 f	2.677,78 f
1881-82	27.178,18 f	31.171,19 f	3.993,01 f

(110) Rapport Delière, 20 novembre 1882 : *Gazette de Liège*, 21 novembre 1882, I, 5; 1-3.

(111) Rapport Delière, 18 juillet 1884 : *Gazette de Liège*, 19-20 janvier 1884, I, 5; II, 1-2.

les "grands" du quartier Centre-Sud ont répondu à l'appel (112). Quant au quartier de l'Est, il organise une soirée à l'occasion du 14 juillet 1883 qui rapporte 5.323 f. Tous comptes faits, les recettes pour 1883 s'élèvent à 102.000 f, de sorte que, malgré une augmentation des dépenses de 3.000, l'oeuvre recueille 6.000 f de plus qu'il est nécessaire pour nouer les deux bouts. Le déficit de 17.000 f ne sera plus que de 11.000 (113).

Il est donc clair que pour soutenir une telle oeuvre, il faut une générosité permanente. L'évolution financière que nous venons de tracer jusque 1883 fait pressentir un avenir difficile. Et il le sera. Les sources complètes et précises manquent à partir de 1884; les dossiers financiers deviennent rares. La suite des événements n'en est pas moins évidente.

Chaque école coûte annuellement de 10.000 f à 13.000 f. Il faut continuellement stimuler les dizainiers qui se laisseront vite. Le temps n'est d'ailleurs pas favorable pour de telles collectes : il faut attribuer les recettes médiocres à la crise commerciale (114). On ne peut pas non plus continuer les tombolas et multiplier les soirées dramatiques. Un temps vient où il faut les supprimer. C'est ce qui explique par exemple la diminution des recettes à St-Hubert : de 4.200 f en 1880 à 600 f en 1884. On attribue aussi les difficultés financières à la concurrence d'autres oeuvres comme la Ste-Famille (115) ou les collectes pour les écoles des filles (116). La mort des souscripteurs commence aussi à se faire sentir fortement. Par la suite, l'avènement au pouvoir des catholiques en 1884, remettra en cause pour certains, le maintien des écoles. On trouvera que les écoles catholiques ne sont plus aussi nécessaires puisque le gouvernement néfaste de 1879 a été renversé et que la loi du 20 septembre 1884 permet l'inscription de la religion au programme scolaire. Plusieurs compteront aussi sur des

(112) J. Frésar, G. de Harlez, le baron d'Otreppe de Bouvette, le baron du Fontbaré, E. Lamarche, G. Dallemagne, M. Doreye, les curés de St-Jacques, Ste-Marie et Ste-Véronique donneront 1.000 f. Ch. del Marmol, Melle Terwangne, L. de Sauvage, le baron Léonce de Moffarts, L. de Laminne, Ch. Bégasse, L. Collinet, le comte H. de Meeus, A. Ancion, J. Monck donneront de 100 à 600 f : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 47b.

(113) Rapport Delège, 18 janvier 1884 : *Gazette de Liège, loc.cit.*

(114) Rodberg, curé de St-Antoine, à Doutreloux, 12 août 1879 : A.Ev.L., *Pap. Doutreloux*, 46b.

(115) C'était le cas pour la paroisse St-Antoine : Rodberg à Doutreloux, 12 août 1879 : *Ibidem*, 46b.

(116) Recettes de la section St-Hubert (1880-85) : *Ibidem*, 47b.

mesures favorables aux écoles libres de la part d'un gouvernement ami. Ces dispositions ralentiront le zèle d'un grand nombre de catholiques fatigués de donner; les souscriptions diminueront et la situation de ceux qui sont chargés de pourvoir aux besoins des écoles n'en deviendra que plus pénible.

Pour cette raison, il faut supprimer l'école St-Antoine en 1889. Auparavant, en 1884, l'institut St-Hubert avait aussi fermé ses portes parce qu'il n'était pas assez fréquenté alors qu'il coûtait 11.000 f par an. L'école Ste-Walburge subira le même sort en 1885, bien que sa nécessité ne faisait aucun doute dans ce quartier périphérique. Il ne restera donc plus que six écoles sur neuf en 1889. L'économie sera de plus de 30.000 f par an. L'oeuvre a à ce moment perdu de sa vitalité. Ainsi par exemple, la section St-Hubert qui a fait une recette de 33.885,35 f en 1879 ne recueille plus que 8.710,35 f en 1893 (117).

C'est en 1895 que l'Etat subsidie les écoles libres. Sans doute est-ce là une cause de leur maintien à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^eme. Il ne faut cependant pas exagérer l'importance de l'intervention officielle. "Plusieurs croient, écrit l'inspecteur diocésain Smets en 1902, que, grâce aux subsides de l'Etat, les écoles peuvent se soutenir facilement. C'est une grande erreur" (118). Et il donne comme exemple le coût d'une école catholique à cinq classes de la ville de Liège, 9.640,28 f pour lequel l'Etat verse 2.950 f, tandis que le comité paroissial doit suppléer le reste annuellement. A ce moment, en outre, on manque de ressources pour les écoles de garçons à cause de la quasi disparition des comités paroissiaux.

Mgr Rutten donnera une nouvelle impulsion à l'enseignement catholique en réorganisant l'oeuvre du denier des écoles.

*

Pour les catholiques liégeois, la lutte scolaire fut bénéfique, car elle les obligea à sortir de leur "torpeur", à mieux s'organiser; ce qui

(117) Dépenses et recettes de la section St-Hubert (1879-1894) : *Ibidem*.

Années	Dépenses	Recettes	Années	Dépenses	Recettes
1879-80	31.564,04	33.885,35	1883-84	35.345,41	33.441,25
1880-81	37.981,90	32.343,75	1884-85	24.500,73	22.843,81
1881-82	39.519,85	33.707,09	1885-86	_____	22.075,17
1882-83	36.852,41	33.499,27	1886-87	15.661,11	14.655,53
			1887-88	8.838,01	8.710,35

(118) SMETS, "Rapport sur l'enseignement primaire catholique", *Congrès des oeuvres sociales de Liège 21-22 septembre 1902*, Liège, 1902, pp. 49-50.

les préparera mieux aussi aux luttes électorales. Leur réaction fut d'autant plus forte que le libéralisme était puissant à Liège.

La forte personnalité de l'évêque Doutreloux (119) a orienté, dès le départ, l'oeuvre scolaire et placé les laïcs dans une structure où son autorité peut s'exercer aisément. Cette oeuvre scolaire et sa mise en place ont des effets indirects qui, à Liège, sont loin d'être négligeables à la fois dans l'éveil de la conscience politique des catholiques mais aussi dans un renforcement de la main-mise de l'évêque sur l'action politique.

Il est difficile de dire si la pression exercée par les libéraux pour attirer à eux les enfants des écoles catholiques, a été aussi forte que celle exercée par les catholiques. Un point est certain : des deux côtés, on a tablé sur la pauvreté des élèves pour les attirer. Les enfants des familles aisées n'ont pas été affectés par la lutte scolaire, car les parents pouvaient se permettre de choisir l'école. Dans le cas des pauvres, il fallait encore qu'elle fut gratuite et que les secours des sociétés de bienfaisance continuassent à être donnés.

La question scolaire, a aussi eu des incidences sur le plan de l'instruction elle-même. La création de neuf écoles catholiques pour garçons par le clergé séculier et des laïcs, va entraîner, en effet, une augmentation sensible de la population masculine scolaire.

La générosité va se lasser, la mort de certains souscripteurs et surtout l'avènement au pouvoir des catholiques en 1884, sont les causes essentielles de la disparition de trois écoles. On a espéré une aide financière de la part d'un gouvernement ami, mais elle ne vient qu'en 1895. De plus, conformément à la loi de 1884, la décision d'inscrire la religion au nombre des matières du programme des écoles communales, bien que prise en 1886 par la Ville de Liège, diminue la nécessité des écoles catholiques qui s'était fait sentir sous le régime de la loi de 1879. Le rôle des riches bourgeois et membres de l'aristocratie fut cependant primordial. Mais des difficultés financières, malgré la générosité, vont peser lourdement dans l'évolution des institutions scolaires et dans la façon de résoudre la question scolaire.

(119) Voir P. GERIN, "Le fonds Doutreloux", p. 92 à 100 dans *Les archives diocésaines de Liège. Inventaires des fonds modernes* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, cahier 85), Louvain-Paris, 1978.

**DE UITBOUW VAN HET KATHOLIEK BASISONDERWIJS IN
LUIK TIJDENS HET EPISCOPAAT VAN
MONSEIGNEUR DOUTRELOUX (1879-1901)**

door

Bruno BOULANGE

SAMENVATTING

In 1879 doet de liberale regering een wet aannemen over het lager onderwijs die elke gemeente verplicht minstens één officiële neutrale school te hebben. De katholieken reageren scherp op wat zij de "Ongelukswet" noemen.

De stad Lui is, net als vele andere in België, het toneel van een harde strijd tussen liberalen en katholieken. Deze laatsten organiseren zich in het "Werk van de Katholieke Schoolpenning" o.l.v. Mgr Doutreloux. Een centrale commissie wordt ermee belast katholieke jongensscholen op te richten met lekenpersoneel, die de officiële scholen van de stad moeten beconcurreren. Parochiale secties en ondersecties moeten daartoe zoveel mogelijk geld verzamelen. Dank zij ieders vrijgevigheid, vooral van de plaatselijke gegoede burgerij, worden negen scholen opgericht.

Maar de financiële problemen zullen constant zijn : het is niet gemakkelijk een schoolsysteem te onderhouden mt enkel maar giften en omhalingen. Vanaf 1884 is de verdediging van het katholiek onderwijs niet meer zo'n scherp probleem. De liberale regering wordt dan inderdaad vervangen door een katholieke, die de wet snel ongedaan maakt en die godsdienst als vak op het programma van de scholen plaatst.

In 1889 blijven maar zes scholen over van de negen, en ze hebben het steeds moeilijker om het hoofd boven water te houden. Ze zullen gered worden in 1895 door de beslissing van de Staat om het Vrij Basisonderwijs te subsidiëren. Het "Werk van de Schoolpenning" verloor zo veel van zijn vitaliteit. Derhalve zal het bij het begin van de 20e eeuw hervormd worden door Mgr. Rutten, de nieuwe bisschop van Luik.

**THE DEVELOPMENT OF CATHOLIC PRIMARY EDUCATION IN
LIEGE DURING THE EPISCOPACY OF
MONSEIGNEUR DOUTRELOUX (1879-1901)**

by

Bruno BOULANGE

SUMMARY

In 1879 the liberal government passes a law on primary education which obliges every community to have at least one official neutral school. The Catholics react strongly to what they call the "Ongelukswet" (Disastrous Law).

Like many other towns in Belgium, Liège is the battlefield for a severe battle between Liberals and Catholics. The latter get organised in the "Werk van de Katholieke Schoolpenning" (Work of the Catholic School Medallion), under

the command of Monseigneur Doutreloux.

A central committee has the task to establish catholic schools for boys with lay personnel, who have to compete with the town's official schools. Parochial sections and sub-sections must collect as much money as possible. Thanks to everybody's generosity, especially that of the local bourgeoisie, nine schools are founded.

But constantly there are financial problems : it is not easy to support a schoolsystem only by means of donations and collections. From 1884 onwards the defense of catholic education is no longer such a problem. The liberal government is replaced by a catholic one. The law is immediately annulled, and religion as a course is placed on the schools' program.

In 1889 only six of the nine schools are left, and they find it increasingly difficult to survive. In 1895 they are saved by the government's decision to subsidize catholic primary education. The "Werk van de Katholieke Schoolpenning" lost much of its vitality. At the beginning of the 20th century it is reformed by Mgr. Rutte, the new Bishop of Liège.

Bruno Boulangé, 48, Maigre Cense, 4572 Julemont